



SNUDI FO 13

Syndicat National Unifié des Directeurs,
Instituteurs, professeur des écoles, psyEN
et AESH du 1er degré
des Bouches du Rhône

FORCE OUVRIERE



18 décembre
2023



AESH

- CDIation au 01/01/24
- Forfait mobilités durables
- Primes REP/REP+

CDIsation : une mise en oeuvre bien laborieuse du nouveau contrat !

Le SNUDI FO 13, alerté par de nombreuses AESH, inquiets par les appels de leur gestionnaire leur demandant s'ils/elles étaient d'accord pour signer un CDI au 1^{er} janvier 2024 alors même qu'ils/elles avaient déjà signifié leur accord pour la signature d'un CDI au 1^{er} septembre 2023, s'est adressé à l'administration à plusieurs reprises pour comprendre ce report de CDIsation.

Le SNUDI FO 13 a par ailleurs pris attache auprès de son syndicat national et d'autres syndicats départementaux afin de savoir si cette pratique avait aussi eu lieu ailleurs en France mais surtout, pour savoir ce que risquaient les AESH qui accepteraient de signer un CDI au 1^{er} janvier 2024 au lieu du 1^{er} septembre 2023 comme prévu par le nouveau cadre réglementaire. De même, nous avons interrogé sur l'obligation de se déplacer exclusivement à la DSDEN de Marseille pour la signature des contrats.

Au regard de notre insistance, le mercredi 29 novembre 2023, la direction des ressources humaines envoie enfin un mail aux AESH concernés pour expliquer les modalités de ce report de signature.

[\[Lire le courrier de la DRRH\]](#)

Comme le SNUDI FO 13 l'avait mis en évidence, les AESH concernés par la signature d'un CDI au 1^{er} janvier 2024 ne seront pas pénalisés dans le déroulement de leur carrière, à savoir leur ancienneté et leur rémunération.

Reste la question de la signature exclusive du contrat à la DSDEN à Marseille, à l'heure du tout numérique et de la dématérialisation et des difficultés que cela entraîne pour des AESH qui habitent loin de Marseille et qui n'ont pas de facilité pour se déplacer...

Le SNUDI FO 13 s'adresse de nouveau à l'administration le 1^{er} décembre 2023

[\[lire le courrier ICI\]](#)

Le SNUDI FO 13 a sollicité la secrétaire générale de la DSDEN lors d'une instance réunie le jeudi 7 décembre afin d'obtenir une réponse à ce courrier. Cette dernière a indiqué vouloir privilégier les signatures en présentiel à l'IA. Cependant, elle reconnaît que certaines situations demandent un aménagement et s'engage alors à proposer une signature délocalisée proche du lieu d'exercice de l'agent si celui-ci en fait la demande explicite.

Si vous êtes dans ce cas et que vous ne pouvez pas vous déplacer pour aller signer votre CDI à la DSDEN 13, contactez le SNUDI FO 13

qui vous guidera dans la démarche à suivre pour recevoir votre contrat à votre domicile.

Forfait mobilités durables (FMD)

ATTENTION : date limite le dimanche 31 décembre !

La procédure se fait désormais à partir d'ARENA, sur la plateforme Colibris

[Lire la circulaire académique](#) (procédure, liens et formulaires)

Le lien direct pour y accéder est [ICI](#)

- Ouverture de la démarche Colibris pour le dépôt de la demande : du 1er décembre au 31 décembre 2023, délai de rigueur.
 - Instruction des demandes par les services RH : du 1er décembre au 31 janvier 2024.
 - Mise en paiement du FMD : au cours du 1er trimestre 2024.
-

Primes REP/REP+

Sur la paie de Novembre, les AESH qui sont rattachés en REP/REP+ ont normalement reçu les primes du mois de Septembre. L'administration a annoncé deux mois de décalage qui servent à la vérification du service fait.

Si vous exercez dans une école REP ou REP+ et que vous n'avez rien reçu, contactez le SNUDI FO 13 !



Plus que jamais, nous vous appelons à se regrouper pour s'informer, se défendre, s'organiser. Plus nous serons nombreux, plus nous aurons de forces pour défendre nos droits individuels et collectifs face à cette entreprise de destruction de l'École de la République.

**Le syndicat ne peut pas le faire sans la solidarité de ses adhérents
Sans syndiqués, pas de syndicat ! Sans syndicat, plus de droits !**

[Téléchargez le bulletin AESH 2024](#)

Vous pouvez déjà adhérer pour toute l'année civile 2024 en programmant vos virements, chèques, prélèvements automatiques !

TARIF UNIQUE AESH : 48€

Vous recevrez un reçu fiscal en janvier 2025 pour déduire 66% de la cotisation versée de vos impôts 2024.



Vieille Bourse du travail
Place Léon Jouhaux
CS 20540 13232 Marseille Cedex 01
Tél : 04.91.00.34.22 / 07.62.54.13.13
email : contact@snudifo13.org

